Annexe – Pénalités et autres frais

L'Abonné s'engage à payer à Communauto, en cas de non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du Règlement pour lesquelles une pénalité est prévue ci-après, la somme indiquée, plus les frais occasionnés à Communauto, le cas échéant.

1.0 Frais spécifiques

Abandon de véhicule	Si Communauto doit se charger de récupérer ou de déplacer une voiture abandonnée	40€ + valeur de la perte d'usage du véhicule (voir 2.4)
Nettoyage en profondeur	Voiture rapportée dans un état nécessitant un nettoyage : taches, odeur de cigarette, poils d'animaux, etc.	Frais de nettoyage + 20€ de frais de service
Batterie à plat	Pour toute raison ayant causé une panne de batterie suite à l'usage.	20€ + valeur de la perte d'usage du véhicule (voir 2.4)
Carte de paiement (carburant ou électricité)	Lors de la perte par l'Abonné ou du vol (si le véhicule a été mal sécurisé à la fin d'un trajet) d'une carte de paiement fournie dans les véhicules par Communauto.	20€
Clé/carte RFID Communauto	Lorsque demandée par l'Abonné ou en cas de remplacement	20€ par clé/carte
Accessoire perdu	Papiers du véhicule, triangle, badge parking, clé de contact, carte carburant, clé d'arceau…	20€ + frais réels de remplacement
Clé de véhicule non remise à la fin du trajet	Si la clé est rapportée par l'Abonné	Coût de la période écoulée entre la fin du trajet et le moment où le problème est résolu
	Si la clé doit être récupérée par Communauto	Coût de la période écoulée entre la fin du trajet et le moment où le problème est résolu + 40€
Portes du véhicule laissées ouvertes	Non vérification du verrouillage du véhicule lors de restitution	20€ + tout frais entrainés (vol ou dégradation du véhicule)
Contravention	Contravention dressée pour non-respect du code de la route ; désignation du conducteur lorsque possible	20€
Carburant (fossile ou énergie)	Jauge laissée en dessous de 1/4 du réservoir à la fin de la réservation (quel que soit le niveau de départ) ou moins de 100 km d'autonomie pour les véhicules électriques	20€

Erreur du type de carburant	Remplissage du réservoir avec le mauvais type de carburant si l'usager s'occupe de la vidange	0€ + frais réels de réparation Coût de la période écoulée entre la fin du trajet et le moment où le problème est résolu
	Remplissage du réservoir avec le mauvais type de carburant si l'usager ne s'occupe pas de la vidange	40€ + frais réels de réparation Coût de la période écoulée entre la fin du trajet et le moment où le problème est résolu
Crevaison en cours de location	Le client rapporte le véhicule sur la roue de secours	0€
	Le client rapporte le véhicule sur la roue crevée	40€ + frais réel du remplacement de la jante si abimée
	Le client abandonne le véhicule loin de la station sur la roue crevée ou demande à Communauto d'intervenir pour mettre la roue de secours	40€ + Coût de la période écoulée entre la fin du trajet et le moment où le problème est résolu
Remorquage	Si abandon du véhicule avant l'intervention de l'assistance et/ou dépanneuse	40€
Stationnement	Véhicule garé sur une autre place que celle réservée (sauf accord de Communauto) ou empiétant sur la place voisine (mal garé) ou sur une place de stationnement en voirie non autorisé	20€
	Dispositif de protection de la place non relevé ou mis en place au départ de la réservation	20€
Mauvais stationnement	Non utilisation du badge (ou carte, ou bip) du parking pour rentrer et/ou sortir entrainant la rupture du cycle	20€ + frais réels de remise en état
	Véhicule restitué à une mauvaise station ou à plus de 500 mètres de la station d'origine : Si l'abonné le remet en station Si Communauto se charge de la remise du véhicule en station	Réservation prolongée jusqu'à la remise en station Réservation prolongée jusqu'à la remise en station + 40 €
Forfait Post Stationnement et Péages	Forfait Post Stationnement ou assimilé au non-paiement d'une redevance ou d'un péage	Refacturation des frais réels + 10€

Fourrière	Si l'abonné se charge de récupérer la voiture	0€ + charges directes aux frais du clients
	Si Communauto se charge de récupérer la voiture	40€ + frais réels et réservation prolongée jusqu'à la remise en station
Utilisation d'un véhicule sans réservation		40€ + cout réel de la réservation
Erreur de véhicule	Prise d'un véhicule autre que celui attribué lors de la réservation	40€ + coûts réels des deux véhicules
Facturation	Rejet de prélèvement d'une facture de moins de 100€	20€
	Rejet de prélèvement d'une facture de plus de 100€	30€
	Envoi facture mensuelle par courrier	5€/mois
Retard (un retard est considéré pour tout véhicule non fermé, moteur éteint, en station au-delà de 11 minutes de l'heure de fin de la réservation)	Retard de 30 minutes ou moins	20€ + cout de la réservation jusqu'à restitution
Retard de plus 30 minutes (un retard est considéré pour tout véhicule non fermé, moteur éteint, en station au-delà de 11 minutes de l'heure de fin de la réservation)	Tout retard ou tout départ avant l'heure de plus de 30 minutes sont assimilables à une « utilisation d'un véhicule sans réservation »	40€ Si le retard se prolonge au-delà de 60 minutes : 5€/h additionnelle jusqu'à concurrence d'un maximum de 100€/jour.
Non utilisation d'un véhicule réservé	Aucune déduction sur le temps réservé	Les heures initialement réservées demeurent facturées à 100%
Réservation annulée, décalée après le début de la période prévue d'utilisation	Aucune déduction sur le temps réservé	La réservation annulée ou les heures décalées demeurent facturables à 100%, cependant, aucuns frais d'annulation ne s'appliquent au-delà de la première journée (24h).

Annulation ou raccourcissement d'une réservation	Réservation annulée, décalée ou raccourcie plus de deux heures avant le début de la période d'utilisation	Aucuns frais d'annulation
	Réservation annulée, décalée ou raccourcie entre minuit (0h00) et 9h, le matin de la période d'utilisation	Aucuns frais d'annulation (les heures passées ainsi retranchées, s'il y a lieu, demeurent cependant facturables)
	Réservation annulée, décalée ou raccourcie moins de deux heures avant le début de la période d'utilisation	Facturation de 50% du coût de la portion annulée, décalée ou raccourcie de la réservation. Aucun frais d'annulation ne s'applique, cependant, au-delà de la première journée (24h).
	Réservation annulée, décalée ou raccourcie après le début de la période prévue d'utilisation	La réservation annulée ou les heures retranchées demeurent facturables à 100%, cependant, aucuns frais d'annulation ne s'appliquent au-delà de la première journée (24h).

2.0 Autres frais

2.1 Pénalité générale

20€, plus les frais occasionnés à Communauto, le cas échéant, si l'Abonné contrevient à une disposition du Règlement, autre que celles pour lesquelles une pénalité est prévue ci-dessus et, plus particulièrement, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, s'il y a oubli, omission ou négligence de l'Abonné entraînant des inconvénients à Communauto ou à d'autres Abonnés, tels que des phares non éteints, l'omission de signaler un problème empêchant les autres clients d'utiliser un véhicule, l'oubli de rebrancher un véhicule électrique, un échec de paiement, etc.

2.2 Frais administratifs de base

10€, plus les frais occasionnés à Communauto, le cas échéant, pour toute demande sortant du cadre de la prestation de service normalement offerte par Communauto : impression de relevés, etc.

2.3 Paiement en retard

L'Abonné dont le solde est en retard ou dont le compte fait l'objet d'un échec de prélèvement préautorisé ou en échéancier à la date de prélèvement prévu ne peut faire de nouvelles réservations tant que son paiement n'est pas réglé. La limite de crédit peut être revue à la baisse à la discrétion de Communauto aux vues des incidents de paiement sur le compte de l'abonné.

2.4 Perte d'usage d'un véhicule

Coût de la même période d'utilisation facturée au prix du forfait de l'Abonné.

2.5 Frais d'intervention des employés de Communauto

40€ pour la première heure et 20€ par employé impliqué pour les heures additionnelles (1heure minimum facturable; incrémenté par tranche de 30 minutes).